

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007 - 2009



VILLE de BOURGES

Vu :

- la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,
- l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville de Bourges réalisée en 2003,
- le plan de Cohésion Sociale du 24 juin 2004,
- la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la Cohésion Sociale,
- la définition du cadre général et des grandes orientations par le comité interministériel des villes et du développement urbain (CIV) du 9 mars 2006,
- la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,
- la circulaire du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des Contrats Urbains de Cohésion Sociale,

Entre les parties ci-après :

Le préfet du département du Cher, délégué de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances, Monsieur Claude KUPFER

La Ville de BOURGES (Cher), représentée par son Maire, Monsieur Serge LEPELTIER

La Communauté d'Agglomération de Bourges, représentée par son 1^{er} vice- Président, Monsieur Alain TANTON

Le Conseil Général, représenté par son Président, Monsieur Alain RAFESTHAIN

La Caisse d'Allocations Familiales, représentée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Patrice GIRARD, et sa Directrice, Madame Christine MANSIET

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie, représentée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur René DUPLAIX, et son Directeur, Monsieur Marc DEBACQ

La Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par son Directeur Régional, Monsieur Yves AGUITON

La S.A France Loire, représentée par son Directeur, Monsieur Jacques WOLFROM

L'Office Public Départemental d'HLM du Cher, représenté par son Président, Monsieur Georges DRUESNE

Jacques Cœur Habitat, représenté par son Président, Monsieur France-Hubert MAINDRAULT

L'OPAC de Bourges, représenté par son Président, Monsieur Roland CHAMIOT

L'Agence Nationale pour l'Emploi, représentée par son Directeur délégué, M. Erick KRAEMER

Il est convenu ce qui suit :

Introduction

Initiée depuis 1973, la Politique de la Ville de Bourges a toujours eu pour ambition de lutter contre les processus de ségrégation urbaine et sociale par la mise en place de divers dispositifs successifs : Développement Social des Quartiers (DSQ) en 1983, contrats de ville 1994-1999 et 2000-2006.

Cette politique a été mise en œuvre par la signature en 2000 d'un Contrat de Ville par l'Etat, la Région, le Département, le FASILD, les bailleurs sociaux, la CAF et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale s'inscrit dans la continuité de la Politique de la Ville de Bourges.

A ce titre, il vise :

- au renforcement de la cohésion sociale
- à la consolidation des partenariats sur le fondement d'un diagnostic partagé,
- à la simplification des dispositifs et à leur mise en cohérence autour de thématiques et de territoires resserrés dans un souci constant de mesurer la performance

Objectifs transversaux

Aux objectifs généraux, déclinés et précisés dans les cinq domaines d'actions retenus, s'ajoutent des objectifs transversaux qui devront être pris en compte sur l'ensemble des axes thématiques :

- intégration et lutte contre les discriminations
- égalité des chances
- participation des habitants

Une stratégie cohérente et une simplification des dispositifs

- Mobiliser les crédits des politiques publiques de droit commun de l'ensemble des partenaires concernés par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale afin d'optimiser l'effet de levier des crédits « politique de la ville »
- Veiller, dans le choix des projets, à la réalisation des objectifs transversaux à travers :
 - Le regroupement des actions de lutte contre les discriminations
 - Une meilleure cohérence Réussite Educative/Contrat Educatif Local /Programme Educatif Local
 - Une approche globale dans le domaine de la santé : Atelier Santé Ville, prévention, Protection Maternelle et Infantile, conduites addictives
 - Une approche renouvelée de la concertation et de la participation des habitants

- Une action commune en matière de citoyenneté et de prévention de la délinquance : Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Ville Vie Vacances
 - Une mise en cohérence des dispositifs en matière d'emploi et d'économie : Plan de Cohésion Sociale, Groupe Solidarité Emploi, Zone Franche Urbaine, clause sociale du Programme de Renouvellement Urbain
 - Une meilleure articulation en matière d'habitat : Programme de Renouvellement Urbain, Plan Local de l'Habitat, Plan de Cohésion Sociale
- Soutenir les projets les plus structurants par une contractualisation triennale
 - Assurer l'accompagnement social du Projet de Rénovation Urbaine

Un diagnostic partagé et une action recentrée sur une nouvelle géographie prioritaire

□ Un diagnostic partagé

Si la dynamique engagée depuis 2000 dans le cadre du contrat de ville a permis de répondre aux problématiques urbaines et sociales existantes, le chômage, la progression de la précarité et la concentration de personnes fragiles notamment nécessitent un approfondissement des actions conduites en partenariat pour renforcer la cohésion sociale sur ces territoires.

A cet égard, certaines actions méritent d'être renforcées dans leur mise en œuvre notamment dans le domaine du développement économique, de la santé, de l'emploi et de l'insertion. De nombreux quartiers de Bourges présentent aujourd'hui une situation préoccupante tant au niveau social qu'urbain.

La présence d'une population précarisée révèle un risque d'exclusion particulièrement élevé : un taux de chômage important qui touche l'ensemble des habitants des quartiers prioritaires plus particulièrement les jeunes, une forte concentration de logements sociaux, un taux notable de bénéficiaires de minimas sociaux. On relève par ailleurs une forte préoccupation de la population par rapport aux actes de délinquance.

Par ailleurs, si beaucoup d'acteurs s'accordent pour apprécier la multiplicité et la diversité des équipements, structures et services publics existants sur les quartiers, le Programme de Rénovation Urbaine, qui touche les quartiers Nord et l'Aéroport, doit être l'occasion d'accompagner les déplacements des populations afin de permettre une meilleure intégration de ces habitants au sein de la ville.

□ Une nouvelle géographie prioritaire

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale est le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants des quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires.

Sa géographie prioritaire réunit 5 quartiers, répartis en trois catégories correspondant à trois niveaux de priorité :

- **Priorité 1 : quartiers de Bourges Nord**
Mobilisation de l'ensemble des crédits Contrat Urbain de Cohésion Sociale et de droit commun sur les 5 thématiques prioritaires.
- **Priorité 2 : ZUS Aéroport et quartier du Val d'Auron**
Mobilisation des crédits Contrat Urbain de Cohésion Sociale et de droit commun sur certaines thématiques prioritaires.
- **Priorité 3 : Secteur des Bigarrelles et du Prado**
Mobilisation des crédits de droit commun et ceux du Contrat Urbain de Cohésion Sociale dans la limite de 10 % de l'enveloppe globale de celui-ci.

Des thématiques resserrées

□ En matière de santé

Si, dans le cadre du contrat de ville, des actions spécifiques d'éducation et de prévention ont été mises en place, une méconnaissance des besoins en matière de santé ne permet pas de mettre en évidence les insuffisances propres aux quartiers concernés. En effet, d'un accès difficile, y compris pour les acteurs du secteur médico-social, les chiffres concernant la santé sur les quartiers prioritaires sont pauvres (ne sont connus par exemple que des problèmes bucco-dentaires des enfants).

Dans le cadre de la mise en place du CUCS, la Ville de Bourges et l'Etat ont confié à un cabinet d'études un diagnostic santé sur les quartiers de Bourges Nord (Chancellerie, Gibjoncs) afin de cibler les actions à mener dans ce domaine.

En ce sens, la mise en place d'un atelier santé ville constituera un outil approprié qui contribuera à mettre en place un niveau local de programmation et de développement des projets de santé publique en lien avec les Programmes Régionaux d'Accès à la Prévention et aux Soins et le Plan Régional de Santé Publique (PRAPS, PRSP).

Objectifs :

- Améliorer la prévention et l'éducation à la santé (plus particulièrement le développement de la prévention précoce)
- Améliorer l'accès aux soins pour tous

▣ **Citoyenneté et prévention de la délinquance**

Malgré une baisse générale de la délinquance qui s'opère sur la commune et plus particulièrement sur les quartiers Nord (- 13.19 % entre 2004 et 2005), le sentiment d'insécurité des populations issues de ces quartiers fragilisés, mis en évidence par le Projet Social de Territoire, révèle une situation encore fragile.

En effet, les actes de délinquance se délocalisent sur d'autres secteurs de la ville et plus particulièrement sur le Val d'Auron où l'on observe une augmentation de 5.98 % entre les deux années.

Par ailleurs, si la délinquance juvénile connaît une baisse notable sur les quartiers Nord (de 19.32 % en 2005 à 14.98 % en 2006) et sur le Val d'Auron (de 35.18 % à 13.63 %), les efforts doivent être poursuivis sur ces quartiers puisque le nombre de mineurs mis en cause sur le quartier de l'Aéroport a augmenté de 6 % en 2005 à 11.27 % en 2006.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale devra donc être en cohérence avec les actions du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Objectifs :

- Développer l'éducation à la citoyenneté
- Prévenir la délinquance notamment des mineurs
- Développer l'accès aux droits

▣ **Habitat et cadre de vie**

Depuis 2004, la ville de Bourges s'est engagée dans un vaste projet de renouvellement urbain pour les quartiers Nord et Aéroport. Ce projet comprend, dans sa globalité, la construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'un ensemble de 4877 logements dont 2010 logements sociaux qui seront concernés sur la période 2007-2009.

Les moyens mobilisés sur les quartiers concernés par le PRU permettront d'améliorer les conditions de vie des habitants et de redonner une qualité d'équipement en rapport avec les besoins des quartiers.

Cependant, les actions en matière d'habitat et de cadre de vie ne doivent pas se limiter aux quartiers ciblés par le PRU. En effet, d'autres quartiers d'habitat social, tel que le Val d'Auron, non concernés par les opérations de renouvellement urbain, doivent également faire l'objet d'une attention particulière.

Par conséquent, un effort particulier sera réalisé pour relancer le processus de Gestion Urbaine de Proximité tout en favorisant l'accompagnement social des familles domiciliées sur les quartiers prioritaires.

Objectifs :

- Accompagnement social du PRU
- Développer et maintenir le lien social notamment par la mise en place d'équipes locales inter partenariales
- Améliorer la qualité de vie et l'environnement des quartiers
- Améliorer la qualité des services des bailleurs
- Promouvoir le développement durable, informer et sensibiliser les habitants aux économies d'énergie

□ **Emploi et développement économique**

En matière d'emploi, on note une très légère baisse du taux de chômage sur l'ensemble de la ville (9.3% en 2005 contre 9.8% en 2004) qui s'accompagne d'une baisse du nombre de demandeurs d'emploi des ZUS, toutes catégories confondues (43.5% en 2005 contre 47% en 2004). Cependant, la population des ZUS ne représente que 21.6% du total de la population communale et la situation des quartiers prioritaires demeure difficile. En effet, le taux de chômage des jeunes sur ces quartiers reste supérieur à celui de la commune auquel s'ajoute un déficit d'accès à l'emploi. L'accueil, l'orientation et l'accompagnement des personnes recherchant un emploi doivent être privilégiés au sein du contrat.

Le CUCS vise à mieux développer les liens entre les acteurs du développement économique et les demandeurs d'emploi mais également entre les entreprises et les structures consacrées à l'emploi.

Il vise également à optimiser les possibilités offertes par la Zone Franche Urbaine notamment en veillant à une meilleure répartition des activités économiques sur l'ensemble des quartiers.

Le PRU est donc une opportunité tant en matière d'emploi que de développement économique car il constitue un levier à privilégier pour l'emploi conformément aux objectifs fixés dans la charte locale d'insertion.

La DDTEFP et l'ANPE seront particulièrement mobilisées par la désignation d'un chargé de mission « Solidarité-Emploi » sur ces territoires.

Objectifs :

- Favoriser l'accès et le retour à l'emploi notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée
- Développer l'accompagnement des demandeurs d'emploi notamment en lien avec les entreprises dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain et de la Zone Franche Urbaine
- Soutenir les structures d'insertion par l'activité économique
- Mobiliser l'ensemble des dispositifs de droit commun d'aide à l'emploi (CIVIS, emplois aidés et aide à la création d'entreprises)
- Assurer une meilleure répartition de la vie économique sur les quartiers

□ **Education- Jeunesse**

L'éducation constitue aujourd'hui l'un des facteurs majeurs d'intégration et de lutte contre l'exclusion. Outre la réussite scolaire, l'action éducative s'attachera à donner leur chance aux enfants et aux jeunes qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable par un accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs.

Par ailleurs, la mise en place d'un parcours éducatif et un suivi individualisé adapté à chaque enfant, dans le cadre du Projet de Réussite Educative mis en œuvre sur les quartiers Chancellerie, Gibjoncs et Aéroport, permettra d'apporter une réponse efficace aux difficultés d'ordre scolaire, social ou psychologique repérés chez les enfants les plus fragiles. Il permettra également de renforcer et de développer les liens, le partenariat et la coordination des professionnels de l'enfance et de la jeunesse.

L'éducation parentale, partie intégrante du processus de réussite éducative, sera également soutenue.

Objectifs :

- Assurer la réussite éducative des enfants et des jeunes (PRE, CEL, ...)
- Favoriser l'ouverture des jeunes au monde culturel, sportif et associatif
- Accompagner les parents dans leurs missions éducatives (soutien à la parentalité)
- Favoriser le passage entre le collège, la qualification professionnelle et l'accès à l'emploi

Un partenariat renforcé

□ Le Projet Social de Territoire

La Ville de Bourges, le Conseil Général, la CAF et l'Etat ont décidé conjointement d'engager une démarche de Projet de Développement Social de Territoire (PDST) sur les quartiers de Bourges Nord particulièrement touchés par le PRU.

A travers un diagnostic partagé par l'ensemble des partenaires et des habitants, ce projet vise à identifier les points de blocage et les effets de levier permettant d'améliorer la cohérence de l'action publique, notamment celles des politiques sociales, à l'échelle des territoires.

L'objectif est la mise en œuvre d'un projet social de territoire, porté par l'ensemble des institutions et s'appuyant sur l'implication des habitants. Le projet contribue, de façon significative, à la revitalisation du tissu socio-économique des quartiers, à la réduction des inégalités des territoires ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des populations les plus en difficulté.

Une démarche renouvelée de participation avec les habitants

La concertation est essentielle pour accompagner le processus de revalorisation des quartiers engagés dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale.

En effet, en amont de l'action, le CUCS suppose une réflexion stratégique sur les conditions à réunir pour que la voix des habitants devienne perceptible au service d'un développement social en faveur du plus grand nombre.

Tout au long du déroulement du CUCS, l'attention devra être portée sur le maintien de dispositifs assurant la participation des habitants.

Pilotage du dispositif

□ Le pilotage politique

Le comité de pilotage politique est en charge des orientations stratégiques du contrat. Garant de la cohérence d'ensemble du projet, il est placé sous la responsabilité conjointe du Maire et du Préfet et réunit l'ensemble des signataires du contrat.

Cette instance :

- élabore la stratégie
- définit les orientations, les axes thématiques ainsi que les objectifs du contrat
- définit et mobilise les moyens humains et financiers de droit commun et spécifiques de chacun des partenaires
- suit et évalue les réalisations du contrat

□ **Le pilotage technique**

Il est assuré par l'équipe de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale de la ville de Bourges, mandatée par le comité de pilotage politique, pour animer et suivre la mise en œuvre du contrat. Elle veille à la cohérence du projet d'ensemble et à le mettre en œuvre dans ses différentes déclinaisons thématiques et territoriales.

□ **Commissions thématiques**

Restreintes pour rester efficaces, les commissions thématiques réunissent les personnes ressources de chaque partenaire et constituent des instances d'animation et de suivi de la mise en œuvre des différents programmes d'actions.

Engagements

La mobilisation des moyens de droit commun par les partenaires constituera le socle de leurs engagements sur les territoires prioritaires.

Les crédits spécifiques de l'Etat, principalement mobilisés à travers l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE), ainsi que ceux de la ville de Bourges permettront de mieux cibler les actions prolongeant ou renforçant les politiques de droit commun vers les quartiers en difficulté.

Sont aussi rappelées les actions mises en œuvre par les partenaires au titre de leurs politiques de droit commun ainsi que celles prévues dans le cadre d'autres dispositifs, dès lors que ces actions contribuent directement à la réalisation des objectifs retenus dans le CUCS.

Les crédits spécifiques mis en œuvre par l'ensemble des partenaires feront l'objet, le cas échéant, d'un engagement pluriannuel¹.

Un programme d'actions

- Complétera la convention cadre
- définira les modalités de mise en œuvre, d'évaluation et de suivi
- sera déposé à l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances avant la fin du 1^{er} semestre 2007 et réévalué annuellement

¹ Sous réserve de l'inscription des crédits au budget annuel de l'Etat, des collectivités concernées et des autres partenaires.

Le Préfet du département du Cher, délégué
de l'Agence Nationale pour la Cohésion
Sociale et l'Égalité des Chances

Le Maire de Bourges

Claude KUPFER

Serge LEPELTIER

Le 1^{er} Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Bourges

Le Président du Conseil Général du Cher

Alain TANTON

Alain RAFESTHAIN

Le Président du Conseil d'Administration de
la Caisse d'Allocations Familiales du Cher

La Directrice de la Caisse d'Allocations
Familiales du Cher

Patrice GIRARD

Christine MANSIET

Le Président du Conseil d'Administration
de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Le Directeur de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie

René DUPLAIX

Marc DEBACQ

Le Directeur Régional de la Caisse des
Dépôts et Consignations

Le Directeur de la S.A France Loire

Yves AGUITON

Jacques WOLFROM

Le Président de l'Office Public d'HLM du
Cher

Le Président de Jacques Cœur Habitat

Georges DRUESNE

France-Hubert MAINDRAULT

Le Président de l'OPAC de Bourges

Le Directeur délégué de l'Agence
Nationale pour l'Emploi

Roland CHAMIOT

Erick KRAEMER